

**REPUBLIQUE FRANCAISE****DEPARTEMENT DE LA HAUTE-LOIRE**  
**Mairie de LA CHAISE-DIEU****Séance du 18 octobre 2022, au lieu habituel, à 20h00****Date de la convocation : 12 octobre 2022****Président de séance : M. André BRIVADIS**  
**Maire****Nombre de conseillers**

- en exercice :	<b>13</b>
- présents :	<b>10</b>
- votants :	<b>13</b>
- absents :	<b>0</b>

**Liste des membres :** M. BRIVADIS André, Maire, M GIBERT Stéphane, M. LAVERROUX Yannick, Mme SAVINEL Armelle, Adjoint, M. PHILBEE Paul, M. FAIVRE Thierry, M. MARION Olivier, M. VIALANEIX Bernard, Mme SCIORTINO Pascale, M. SPECCEL Gérard.**Procuration :**M. WENGER Stéphane a donné procuration à M. BRIVADIS André  
M .BLANCHEFORT Fabien a donné procuration à M. GIBERT Stéphane  
M.PHILIPON Pierre a donné procuration à M. FAIVRE Thierry**Secrétaire de séance :** M. SPECCEL Gérard**2022 – 70 : Approbation du rapport de la CLECT (Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées) pour la compétence « petite enfance »**

Monsieur le Maire rappelle que conformément aux procédures de transfert de compétences la Commission Locale d'Evaluation des charges transférées s'est réunie le 8 septembre 2022 afin de déterminer les impacts financiers consécutifs à la régularisation du transfert de la « compétence petite enfance » sur le territoire de l'ex communauté de commune de l'Emblavez.

Ce rapport doit être approuvé par la majorité des conseils municipaux.

Après présentation du rapport, le conseil municipal à l'unanimité.

- Décide d'approuver le rapport.

Pour extrait conforme,

Le Maire  
André BRIVADIS

Le secrétaire de séance



